

Anderlecht, le 16 septembre 2013

Madame Ann-Kristien Devloo
Conseillère communale
Rue des Alouettes 44
1070 Bruxelles

Concerne : Réponse à vos neuf questions écrites concernant « le programme d'actions 2012-2014 de l'Agenda 21 d'Anderlecht »

Madame Devloo,

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez au plan d'actions Agenda 21 de notre Commune et vous prions de trouver ci-dessous les informations demandées dans vos 9 questions écrites relatives aux actions Agenda 21.

Question 1 concernant l'action Agenda 21 n°1B « Un éco-hôtel d'entreprises et un centre de conférences à l'ancienne École des vétérinaires »

Question 1.1: où en est le rachat à la copropriété des parcelles de terrain permettant la construction des escaliers extérieurs ?

Des contacts informels ont été pris par le Service de la Rénovation urbaine avec certains copropriétaires, mais des incertitudes subsistaient quant à l'approbation des escaliers extérieurs par la Commission Royale des Monuments et Sites. Celle-ci a rendu son avis officiel le 17/07/2013, dans lequel elle opte pour cette solution (plutôt que la création, à l'intérieur du bâtiment, d'escaliers supplémentaires afin d'assurer la capacité d'évacuation nécessaire, solution moins visible, mais plus destructive et irréversible). Le permis devrait logiquement entériner cette option.

La Commune va donc démarcher officiellement la copropriété pour l'acquisition des parcelles concernées. Afin de garantir le meilleur déroulement possible du processus, le contact se fera dès le début par l'intermédiaire d'un avocat spécialisé. En effet, même s'il n'y a aucun contentieux à ce stade, certains copropriétaires (heureusement minoritaires) ont laissé entendre quelques réticences à propos de l'implantation de ces escaliers.

Question 1.2 : quel est le planning des travaux ? quelles sont les dates « butoirs » pour l'obtention des subsides ?

L'analyse des 6 offres introduites lors de la séance d'ouverture du 21 juin 2013 a été réalisée durant l'été. Des justifications de prix ont notamment été demandées aux entreprises. Des discussions avec la Tutelle, dont une réunion sur place le 23 août 2013, ont déjà eu lieu afin de valider les décisions à prendre lors de cette étape.

L'entrepreneur a été désigné par le Collège ce 10 septembre 2013. Cette décision sera donc transmise à la tutelle régionale qui disposera d'un délai de 40 jours calendrier pour approuver le dossier. Le marché pourra donc être notifié fin octobre et le chantier débuter un mois plus tard.

Le délai d'exécution est de 450 jours calendrier, soit un achèvement contractuel des travaux autour de fin février 2015.

L'occupation des lieux pour fin 2015 au plus tard représente le délai ultime pour les subsides Feder.

Question 2 concernant l'action Agenda 21 n°11 « Événements et manifestations durables »

Question 2.1: combien de poubelles bleues et jaunes ont-elles été achetées pour le tri lors des événements ?

Le tri lors des événements a été jusqu'à présent assuré avec un stock de poubelles bleues et jaunes existant au sein du Service Transport et Propreté publique. Il s'agit de poubelles sur roulette d'un volume de 240L et sur lesquelles est apposée une signalétique indiquant le type de déchets à déposer dans chaque poubelle.

Le tri est organisé via l'installation, aux endroits stratégiques de l'événement, de plusieurs trios comprenant une poubelle grise, une poubelle bleue et une poubelle jaune. Vous trouverez en annexe une photo illustrant ce dispositif.

Question 2.2: combien et quels événements ont intégré des mesures de prévention et/ou de valorisation de déchets ?

En 2011, au moins trois événements ont intégré des mesures de prévention ou de valorisation des déchets:

- 22 mai 2011 – Fête de la Mobilité douce – Parc du Scheutveld: tri des déchets + toilettes sèches;
- 18 septembre 2011 – Village « Dimanche sans voiture » – Place M. Luther King: utilisation de gobelets consignés au bar + toilettes sèches;
- 25 juin 2011 – Tournée générale – Place de la Vaillance: utilisation de gobelets consignés au bar.

En 2012, au moins trois événements ont intégré des mesures de prévention ou de valorisation des déchets:

- 13 mai 2012 – Fête de la Mobilité douce – Place de la Résistance: tri des déchets;
- 16 septembre 2012 – Village « Dimanche sans voiture » – Place H. Desmet: tri des déchets;
- 30 juin 2012 – Tournée générale – Place de la Vaillance: utilisation de gobelets consignés au bar.

En 2013, au moins quatre événements ont intégré des mesures de prévention ou de valorisation des déchets:

- 1er mai 2013 - Fête de la Mobilité douce – Digue du Canal: tri des déchets + utilisation de gobelets consignés au bar;
- 25 mai 2013 - Pique-nique en musique – Parc Astrid: utilisation de gobelets consignés et de gobelets en carton aux bars;
- 31 mai 2013 – Fête des voisins – Place de la Résistance: tri des déchets + utilisation de verres réutilisables au bar;
- 29 juin 2013 - Tournée générale – Place de la Vaillance: utilisation de gobelets consignés au bar.

La mise en œuvre de ce type de mesures devrait continuer à se renforcer dans les mois et les années à venir, suite à la mise en place d'un groupe de travail interservices «Événements durables communaux » depuis le mois de mai 2013.

Ce groupe de travail et d'échanges a été chargé par le Collège de rédiger un document de référence pratique décrivant les modalités d'organisation des événements communaux et intégrant les bonnes pratiques durables.

Question 2.3: quelles interventions techniques, et dans quels bâtiments communaux, ont été réalisées en vue d'amélioration énergétique?

Le tableau en annexe reprend l'inventaire des interventions techniques réalisées ou programmées par le Service Bâtiments et Logements entre 2010 et 2013 dans les différents bâtiments communaux en vue d'améliorer la performance énergétique de ceux-ci.

Outre ces interventions techniques ciblées principalement sur l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments existants, la Commune a également procédé à la rénovation lourde de certains bâtiments (logements, crèches,...). Ces opérations ont également permis de renforcer la performance énergétique de ces bâtiments.

Question 2.4: quelle est l'évolution de la consommation énergétique au sein de chaque bâtiment communal?

Le tableau en annexe reprend le cadastre énergétique établi par le Service Bâtiments et Logements. Celui-ci reprend les consommations énergétiques annuelles au sein des principaux bâtiments communaux en 2010, 2011 et 2012.

Étant donné que l'année 2013 est encore en cours, les données de consommation ne sont pas encore disponibles.

Question 3 concernant l'action Agenda 21 n°3A « Conseils consultatifs dynamiques »

Question 3.1: Quels sont les différents conseils consultatifs qui existent dans la commune ? Quelles sont les fréquences de réunions ? Pouvez-vous me transmettre les rapports d'activités des trois dernières années?

La commune d'Anderlecht comprend actuellement 6 structures consultatives:

- Conseil consultatif des seniors, coordonné par le Service des Affaires sociales, comprenant une section francophone et une section néerlandophone;
- Conseil consultatif de la Politique des Personnes Handicapées, coordonné par le Service Egalités des chances;
- Conseil consultatif des Classes moyennes, coordonné par le Service Classes moyennes;
- Kinderraad, coordonné par le Service Enseignement néerlandophone;
- Jeugdraad, coordonné par le Service Jeunesse néerlandophone;
- Commission consultative Vélo, coordonné par le Service Développement urbain et Mobilité.

Le projet de création d'un Conseil consultatif pour la Solidarité internationale a été lancé en 2010. Des réunions de préparation ont eu lieu et un règlement a été approuvé par le Conseil en juin 2010. Une première réunion a été organisée en octobre 2010 mais n'a pas donné suite à d'autres réunions. La concertation avec les acteurs locaux est néanmoins assurée dans le cadre des réunions de préparation de la quinzaine de la Solidarité internationale organisée chaque année par le Service Solidarité internationale.

La Commune a décidé récemment de lancer un Conseil des jeunes francophones qui sera coordonné par le Service Jeunesse-Vie associative francophone. Un appel à candidatures est en cours et se clôturera le 15 septembre. Des élections se dérouleront le 25 septembre. La première réunion devrait avoir lieu en octobre.

De plus, le 25 avril 2013, le Conseil communal a approuvé le règlement concernant la création d'une plateforme culturelle communale néerlandophone (Cultuurplatform). La composition de la Cultuurplatform a été présentée au Conseil communal lors de la réunion du 5 septembre 2013. La Cultuurplatform disposera des organes suivants: un Conseil consultatif de la Culture (Adviesgroep Cultuur), un Conseil des jeunes (Jeugdraad), qui remplacera la structure existante, et un organe de gestion de la Bibliothèque néerlandophone. Ces différents organes seront établis dans les 4 mois après la création de la Cultuurplatform.

La fréquence de réunions des structures consultatives existantes est généralement de 3 à 5 réunions par an. Cette fréquence atteint 6 fois par an pour le Kinderraad. Les deux sections du Conseil consultatif des seniors se réunissent de manière plus rapprochée, à raison d'au moins 8 réunions par an.

Seul le Conseil consultatif des seniors établit annuellement un rapport d'activité annuel, sur base d'une présentation des activités de l'année écoulée par le président de chacune des sections lors d'un conseil réunissant les deux sections francophones et néerlandophones. Vous trouverez en annexe le rapport d'activités pour l'année 2011.

Pour l'ensemble des 6 structures consultatives existantes, les comptes-rendus des différentes réunions des trois dernières années sont disponibles sur simple demande auprès des services communaux coordonnant ces structures.

Question 4 concernant l'action Agenda 21 n°3B « Processus participatifs performants »

Question 4.1: le guide méthodologique des processus participatifs a-t-il été réalisé ? Si oui, pouvez-vous m'en envoyer un exemplaire ?

Le guide des processus participatifs (Vademecum) est en cours de réalisation et devrait être finalisé pour l'automne 2013.

Le Service Participation pourra vous faire parvenir un exemplaire dès qu'il sera imprimé.

Question 4.2: une évaluation des processus participatifs menés par la commune a-t-elle été réalisée ? Si oui, puis-je en avoir une copie ?

L'asbl Habitat et Participation a réalisé une évaluation sur tous les processus participatifs connus dans la commune, en ce compris les projets menés par l'administration communale. Une synthèse de ce diagnostic est prévue dans le Vademecum.

Question 5 concernant l'action Agenda 21 n°4B « Particip'café durables »

Question 5.1: combien de Particip-café ont-ils été organisés depuis leur mise en place? Quels furent les thèmes abordés ? Quel fut le taux de participation ?

Au total, 36 Particip'Cafés ont été organisés depuis leur mise en place par le Service Participation. Vous trouverez, ci-joint en annexe, la liste de ces Particip'Cafés avec la date et la thématique. Chacun de ces séances se déroule dans la salle de la Maison de la Participation. Certains Particip'Café sont dédoublés: une séance en journée pour des publics spécifiques (femmes suivant des cours d'alphabétisation, seniors...) et une séance en soirée pour le tout public. Le contenu et les intervenants restent néanmoins identiques.

Pour ce qui est du taux de participation, celui-ci atteint entre 10 et 40 participants pour chaque Particip'Café (40 étant proche de la limite du nombre de personnes que peut accueillir la salle de la Maison de la Participation). Au fil des années, une hausse du taux de participation à été constatée. Depuis les deux dernières années, celui-ci atteint régulièrement la trentaine de participants par Particip'Café. Le public participant est constitué d'habitues, qui fréquentent régulièrement les Particip'Cafés, auxquels s'ajoutent de nouveaux participants attirés par la thématique du jour.

Question 6 concernant l'action Agenda 21 n°4D « Soutien aux projets citoyens »

Question 6.1: quels sont les projets candidats et les projets lauréats des « Enveloppes de quartier durable » ? Quel taux de mise en œuvre des projets lauréats ?

Vous trouverez, en annexe, un tableau établi par le Service Participation qui reprend tous les projets candidats de l'appel à projet communal « Enveloppes de quartier durable » pour les années 2010, 2011 et 2012. Ce tableau reprend un descriptif de chaque projet, le montant demandé et le montant attribué. L'appel à projet 2013 étant en cours, il n'est pas possible de vous transmettre une information complète à ce sujet.

La procédure actuelle est la suivante: après réception des dossiers de candidature, la Maison de la Participation analyse la recevabilité et veille au respect des critères de sélection. La sélection des lauréats et le montant du subside accordé sont déterminés par un jury qui est composé de deux représentants fédéraux du Programme Politique des Grandes Villes, de deux experts externes en matière de participation, de deux anciens lauréats, du coordinateur Agenda 21 du Service Développement durable (depuis 2011 afin de veiller aux aspects durabilité et environnemental) et de tout autre service communal qui serait impliqué dans la réalisation d'un projet proposé.

Les subsides attribués le sont en fonction de plusieurs critères :

- utilité du projet pour le quartier;
- aspect participatif, mobilisateur et porteur de convivialité;
- prise en charge uniquement de frais d'investissement et d'achat de matériel;
- responsabilisation des habitants du quartier dans sa réalisation;
- caractère durable et visibilité pour le quartier.

Chaque porteur de projet dispose de 6 mois pour exécuter son projet dès réception du subside. Parmi l'ensemble des projets lauréats, un seul n'a pas pu être concrétisé. Il s'agit du projet proposé en 2010 par le comité de quartier IlôtScheutEiland, qui n'a pas pu être réalisé dans le délai imparti.

Question 6.2: quels sont les projets candidats et les projets lauréats des « Quartiers verts » ?

Vous trouverez en annexe les tableaux récapitulatifs établi par le Service des Espaces verts reprenant l'ensemble des lauréats de l'appel à projet communal « Quartiers verts » pour les années 2010, 2011, 2012 et 2013.

Question 6.3: quelles sont les candidatures anderlechtoises parmi les appels à projets initiés au niveau régional et national ?

Le Service Participation recense, sur le site internet de la Maison de la Participation, les appels à projets qui pourraient intéresser les comités de quartier. Néanmoins, la plupart des collectifs qui souhaitent participer à ces appels à projets ne sollicitent pas la soutien de la Maison de la Participation pour préparer et transmettre leur candidature. Il n'y a donc de recensement exhaustif des candidatures anderlechtoises pour les appels à projets nationaux et régionaux.

En 2012, la Commune, et en particulier le Service Participation, a soutenu la candidature du collectif « La Roue – het Rad » pour l'appel à projets « Quartiers durables » de Bruxelles Environnement. Ce quartier fait d'ailleurs partie des lauréats 2012.

Cette année, un nouveau collectif anderlechtois est lauréat de ce même appel à projet. Il s'agit du collectif « Digue du canal ».

Question 7 concernant l'action Agenda 21 n°11A « Plus de lieux d'accueil pour les associations »

Question 7.1: quelles sont les associations accueillies au sein du Curo-Hall ? Quel est le pourcentage d'occupation du bâtiment? Quelles activités ces associations organisent-elles ? Quel est le taux de fréquentation de ces activités ?

Le site du Curo-hall accueille depuis 1997 de nombreuses associations socio-culturelles qui y coexistent en occupant des locaux à l'année ou sur réservation. Le lieu, de par ses vastes dimensions sert aussi d'espaces festifs ou à diverses activités communales. Chaque jour, plus de 100 personnes y exercent leurs activités, leurs formations ou leurs loisirs.

En 2010, le Service Vie associative francophone de la commune d'Anderlecht, gestionnaire du site depuis 5 ans a fait réaliser une étude à la fois sur le bâtiment, ses utilisateurs et les méthodes de fonctionnement. Des pistes et une vision pour optimiser l'utilisation des espaces du bâtiment et les interactions entre ses utilisateurs ont été définies. Les objectifs ont été recentrés autour de la notion de cohésion sociale et le Curo-Hall est devenu la Maison de la Cohésion sociale. Depuis lors, une structure performante a été mise en place pour que les espaces soient occupés par un nombre croissant de groupes et d'associations qui y développent leurs projets et leurs activités.

Presque tout le 1er étage est occupé par les bureaux de la Mission locale, qui occupe également deux locaux du bâtiment dénommé annexe.

Le rez-de-chaussée comprend 9 anciennes classes qui ont été rénovées en 2011-2012. Parmi celles-ci, 7 classes peuvent être occupées régulièrement ou occasionnellement par des associations ou d'autres acteurs d'intérêt général. L'agenda et les mises à disposition sont gérés par le Service Vie associative.

Globalement, depuis la fin des rénovations en septembre 2012, les espaces sont occupés à 77%.

Parmi les locaux du rez-de-chaussée, deux classes sont occupées en permanence par l'asbl Fobagra qui y a développé une auberge numérique en association avec la Mission locale. Ces locaux modulables sont équipés de vingt postes informatiques qui sont utilisés du lundi au vendredi pour des formations professionnelles. L'auberge numérique est également accessible aux citoyens deux demi-journées par semaine.

Les autres locaux ont été aménagés et équipés spécifiquement afin de leur conférer une utilisation préférentielle: la classe 3 pour l'alphabétisation, la classe 4 pour les animations multi-médias, la classe 5 pour les formations, la classe 7 est la ludothèque, la classe 8 pour les ateliers peinture et la classe 9 pour les répétitions théâtre.

Actuellement, plusieurs opérateurs d'alphabétisation occupent des classes de manière régulière: Institut de la Vie (3 matinées/semaine), cours de promotion sociale Erasme (toutes les matinées), AWSA (3 soirées/semaine).

Outre ces cours d'alphabétisation et de Français Langue Etrangère, d'autres activités sont organisées de manière récurrente par des associations, comme des formations par l'asbl Pas Moi, et des animations intergénérationnelles par l'asbl Assembl'Agés.

Des activités ponctuelles sont également organisées par des associations comme par exemple: Dalaba, les femmes guinéennes, Arnibel, Centre dramatique Pierre de Lune, Bruxelles laïque, collectif alpha, KIK, Sémaphore, Planète réfugiés, les scouts Baden Powel, Infor-Femmes....

Ces activités sont également très diversifiées. A titre illustratif, en 2012, les activités suivantes ont notamment été accueillies dans un ou plusieurs espaces du Curo-hall:

- Assemblée générale: l'asbl IMMITAL (Initiative Moderne de Mobilisation pour l'Intégration, le respect de nos Traditions, de l'Amitié et de la Liberté) a tenu son AG le 24 mars 2012 et l'asbl Moussidal a tenu son AG le 9 juin 2012
- Événement festif: l'association Casablanca a organisé une journée festive pour tous ses membres et leurs familles le 2 juin 2012, et l'asbl SAFA a organisé le 23 juin 2012 sa fête de fin d'année afin de présenter ses activités et un petit show réalisé par les enfants de l'association.
- Festival artistique: les 25 et 26 mai 2012, le festival Maïsha a été organisé par l'asbl Monyama, un festival de musique et de danse du monde qui combine à la fois les traditions et les modernités de tous les coins du monde. L'association ARNIBEL a organisé le 30 juin 2012 le festival WASSA, ponctué de chansons africaines et du monde, d'un défilé de tenues africaines et du monde, et de la découverte d'un ballet africain.
- Conférence: l'asbl Coordination Nationale d'Action pour la Paix et la Démocratie a organisé le 26 septembre 2012 une activité dénommée « 7H pour la Paix », un après-midi et une soirée festive avec des animations et des conférences sur le thème de la prévention de conflit. L'association Le FRAJE, le Centre de Formation permanente et de Recherche dans les milieux d'Accueil du Jeune Enfant, a organisé les 22, 23 et 24 novembre 2012 un symposium ayant pour thème « Le Bébé est un objet ».
- Formation: l'asbl Guides Catholiques de Belgique a organisé le 6 octobre 2012 une formation pour ces animatrices et animateurs en vue de leur faire prendre conscience de l'importance d'assurer une animation de qualité en rapport avec la fonction exercée.
- Exposition: l'asbl Centre d'Action Laïque Luxembourg et le Service d'Aide aux Justiciables de l'arrondissement judiciaire de Neufchâteau a organisé du 28 novembre au 20 décembre 2012 une exposition « Clair-Obscur - Portes Ouvertes sur la prison »

Le taux de participation à ces activités varie selon les cas. Ces informations ne sont pas communiquées de manière systématique au Service Vie Associative.

Question 7.2: quelles sont les associations accueillies au sein de l'« Espace 16 Arts » ? Quel est le pourcentage d'occupation du bâtiment? Quelles activités ces associations organisent-elles ? Quel est le taux de fréquentation de ces activités ?

L'Espace 16 Arts est un lieu de création, de représentations, et d'exposition, né de la volonté des associations et habitants anderlechtois dans le cadre du Contrat de Quartier Conseil. L'Espace 16 Arts se veut être un projet artistique engagé, métissé et pluridisciplinaire.

Depuis son inauguration officielle en septembre 2012, l'espace 16 Arts dispose d'une gestionnaire (travaillant au service Jeunesse-Vie associative francophone) chargée de la coordination du bâtiment, de l'occupation de la salle culturelle et du foyer, ainsi que de la mise en place d'activités à destination des associations et des habitants du quartier.

Le bâtiment dispose de trois espaces pouvant être mis à disposition d'associations, d'habitants ou de services communaux: au 1er étage, une salle culturelle pouvant notamment accueillir des activités artistiques ou sportives douces ainsi que le foyer attenant et une salle de réunion au rez-de-chaussée.

En 2013, différentes activités, principalement artistiques y ont été organisées par des associations et acteurs locaux:

- L'asbl Atelier du Midi a organisé des cours de sophrologie dynamique entre janvier et mai, à raison d'un cours par semaine (nombre de participants: 10 adultes);
- L'asbl Le Seuil a organisé, entre fin janvier et début février, trois ateliers découverte de l'art du cirque et de la scène d'une demi-journée (nombre de participants: 10 jeunes entre 14 et 17 ans);
- Le CEFA Anderlecht a organisé deux ateliers de formation d'une demi-journée pour la section « Assistant(e) Familiale et Sanitaire » (nombre de participants: 15 jeunes entre 17 et 21 ans);
- L'académie de musique d'Anderlecht a occupé l'espace plusieurs après-midi et soirée durant les mois de mai et juin pour des répétitions et des spectacles de danses, de déclamation et d'arts dramatiques;
- La Maison de quartier La Rosée a organisé durant deux matinées un atelier regroupant de participantes au cours de français et d'alphabétisation et des élèves de l'école Saint pierre (nombre de participants: 40 personnes entre 8 et 58 ans);
- l'asbl Service d'Accrochage Scolaire Bruxelles-Midi a organisé du 10 au 14 juin des répétitions et spectacles des jeunes du Service d'Accrochage Scolaire avec des numéros de danse, cirque, théâtre, marionnettes et percussion (nombre de participants: 20 jeunes entre 14 et 18 ans).

A l'exception d'un local du rez-de-chaussée occupé par un bureau du Service Prévention, les autres espaces sont occupés par quatre associations qui y organisent en permanence des activités ouvertes à tous.

- L'asbl Cirqu'Conflex propose des ateliers, des stages et des espaces d'échanges et de rencontres autour des Arts du cirque dans un souci d'épanouissement personnel et collectif. Ces activités sont également organisées en partenariat avec des écoles, des maisons de jeunes, des centres de formations, des services communaux, des centres culturels... sur l'ensemble de la Région Bruxelloise.
- Le Centre de Jeunes d'Anderlecht participe activement à la dynamique socioculturelle dans différents domaines : culture, sport, formation, soutien scolaire,... Leurs actions visent particulièrement les adolescents et les jeunes de ce quartier. Par ce biais, l'association les interpelle à " sortir " des rues. Ils cherchent à sensibiliser davantage ce public aux problèmes de société par des approches citoyennes et culturelles.
- L'asbl Alhambra est ouverte aux enfants et jeunes de 4 à 30 ans et organise des activités qui leur apportent les aptitudes, attitudes et connaissances nécessaires pour le développement de leur personnalité (dimension individuelle, collective et sociale) en tenant compte de leur réalité: soutien scolaire pour les jeunes de 12-18 ans, activités

citoyennes de type rencontre-débat et activités culturelles permettant aux jeunes de se conforter dans leurs acquis ou de les améliorer et ce, dans différentes disciplines : théâtre, chant, cirque, tables de conversation en Ndl/Anglais et danse.

- L'asbl Musique plurielle propose une initiation et une formation à la musique permettant à des enfants, des jeunes et des adultes d'acquérir les connaissances théoriques et pratiques de la musique interculturelle en mettant en valeur les richesses de leur culture d'origine. Ses activités visent à favoriser la cohabitation harmonieuse à travers les échanges artistiques et encourager les rencontres intergénérationnelles en créant de vrais lieux de convivialité.

Le taux de participation à ces activités varie selon les cas. Ces informations ne sont pas communiquées de manière systématique au Service Jeunesse - Vie Associative

Le bâtiment Curo-Sport étant fermé depuis le 1er septembre 2013, l'ensemble des cours collectifs qui y étaient organisés seront désormais accueillis à l'Espace 16Arts: psychomotricité pour enfants de 1 à 2,5 ans ainsi que des cours de STEP, d'aérobic, de self-défense et de gym douce pour les femmes, de bodyweight et de capoeira.

Question 7.3: quelles sont les associations accueillies au sein de la Maison de Quartier « Chimiste » ? Quel est le pourcentage d'occupation du bâtiment? Quelles activités ces associations organisent-elles ? Quel est le taux de fréquentation de ces activités ?

Par convention, la commune d'Anderlecht a délégué à l'asbl Avicenne la gestion de la Maison de quartier « Chimiste » depuis le 1er janvier 2012. Via cette convention, l'asbl s'est engagée à respecter et maintenir les caractéristiques d'une maison de quartier, à savoir, une infrastructure de proximité qui propose principalement aux habitants du quartier des actions sociales, socioculturelles et sportives.

La salle polyvalente située au rez-de-chaussée est mise à disposition de différentes associations et acteurs locaux et accueillent les activités suivantes:

- Cours de psychomotricité par l'école communale néerlandophone Kaméléon et l'école communale francophone;
- Cours de gym pour les seniors par l'asbl Kosmos;
- Accueil extra-scolaire par l'asbl Ket In Kureghem;
- Activités multisports par les asbl Fath et Avicenne;
- Cours de Kik-boxing par l'asbl Rezolution.

Le taux d'occupation de cette salle polyvalente est de 87% pour la période du lundi au samedi de 8h à 21h.

Les autres locaux de la Maison de quartier sont occupés en permanence par l'asbl Avicenne qui y organise une école de devoir et un accueil libre à destination des jeunes du quartier.

Le taux de participation à ces différentes activités varie selon les cas. Ces informations ne sont pas communiquées de manière systématique à la Commune.

Question 7.4: quelles sont les activités et les associations accueillies au sein de la Maison de la Participation ?

De manière permanente, la Maison de la Participation accueille un cours d'alphabétisation de l'école Erasme, à concurrence de 4 matinées par semaine. A côté de cela, deux salles de réunion sont mises à la disposition des services communaux, comités de quartier, groupes d'habitants et associations qui souhaitent travailler sur un projet de quartier à Anderlecht.

Ces salles sont équipées d'un système d'amplificateur pour conférence (micros et baffles), d'un projecteur, de rétroprojecteur avec écran et de deux tableaux blancs. Un coin cuisine est également mis à disposition des occupants.

A titre exemplatif, vous trouverez ci-dessous la liste des associations et activités accueillies au sein de la Maison de la Participation;

- Comité de quartier « Ilot Scheut Eiland » : préparation de la fête des Voisins, du Dimanche sans voiture et du dossier Budget participatif;
- Comité Jardins des Papillons: création d'un potager collectif (2 réunions);
- Comité de quartier Conci-fête: réunion de préparation à la fête des voisins;
- Comité des Riverains RSCA pour discuter et analyser l'agrandissement du stade;
- Amnesty International groupe 14 Anderlecht: 1 réunion d'équipe par mois;
- Oxfam: formation pour les bénévoles d'Oxfam et organisation d'une assemblée locale;
- Atrium : organisation de réunions de travail et d'une assemblée générale;
- De Rinck: « Réunion Réseau » qui regroupe plusieurs partenaires francophones et néerlandophones pour échanger les expériences et débattre des différents thèmes (mobilité, petits services et volontariats) ainsi que d'autres sujets en fonction de l'actualité et les besoins des partenaires;
- Nissae asbl : plusieurs rencontres avec les parents;
- Awsa asbl : partenaire dans le projet « Journée de la femme », présentation au public du site internet Awsa;
- TCC Accueil: Service d'aide à la jeunesse en milieu ouvert – organisation de journées pédagogiques et d'évaluation;
- La ligue des familles: projet « petit train citoyen » et rencontre avec les parents d'Anderlecht;
- Casi-Uo asbl: projet intergénérationnel: projection de films suivie de débat, organisation d'une exposition lors de la journée Solidarité Internationale, organisation de rencontres littéraires;
- Nature et Progrès asbl: organisation de deux conférences « Vivre dans une maison saine, isolée et bien chauffée: montrer les techniques de rénovation en isolation » (5/02/2013) et « Energies renouvelables : le choix d'un système de chauffage adapté à ses besoins », séance animée par un architecte spécialisé en écobioconstruction (19/02/2013)

Question 7.5: quelles sont les activités et les associations accueillies au sein des centres récréatifs communaux ?

Vous trouverez ci-joint en annexe le planning des activités accueillies au sein des centres récréatifs communaux pour l'année 2013.

Le planning des années précédentes 2010-2011-2012 était assez similaire. Durant l'année 2012, un groupe d'alphabétisation de l'asbl « Lire et Ecrire » a occupé le restaurant social de la rue Wayez à raison de trois demi-journées par semaine.

Question 7.6: pouvez-vous me fournir la liste des locaux et du matériel qui peut être mis à disposition des associations ? Ces locaux et matériel peuvent-ils aussi être mis à la disposition des écoles du territoire communal ?

Des locaux peuvent être mis à disposition des associations locales sur les sites suivants:

- Maison de la Cohésion sociale – Curo-hall, via le Service Vie Associative francophone (informations dans l'onglet « mise à disposition de locaux », accessible depuis la page d'accueil du site www.curohall.be);
- Espace 16Arts, via le Service Jeunesse francophone;
- Maison verte et bleue, via le Service Développement durable;
- Maison de la Participation, via le Service Participation (informations dans l'onglet « Utilisation des salles », accessible depuis la page d'accueil du site www.participation-anderlecht.be);
- Maison de quartier du Chimiste, via l'asbl Avicenne;
- Maison des jeunes néerlandophones, via le Service Jeunesse néerlandophone;
- Centres récréatifs communaux, via le Service des Affaires sociales.

Les services Jeunesses francophones et néerlandophones mettent gratuitement des malles à jeux à disposition des habitants, des écoles et des associations d'Anderlecht. Le règlement, la liste du matériel contenu dans les malles (une vingtaine de jeux d'extérieur) et le formulaire de demande se trouvent sur le site web communal, dans l'onglet « Prêt de matériel » de l'onglet « Enfance-Jeunesse » sur la page d'accueil.

Des barbecues sont également mis à disposition gratuitement par la Commune via le Service Bâtiments et Logements dans le cadre d'activités sans but lucratif (comités de quartier, associations,...). Le règlement est disponible sur le site web communal, dans l'onglet « Procédures / Règlements / Formulaires » de l'onglet « Services communaux » sur la page d'accueil.

Le Service Enseignement francophone dispose d'un stock de tables et de chaises ainsi que de grilles d'exposition et des éléments de podium qui peuvent être prêtés aux associations locales. Les écoles communales et les services communaux sont néanmoins prioritaires pour la réservation de ce matériel.

Du matériel de table et de cuisine peut être loué auprès du Service des Affaires sociales. La liste du matériel disponible et les tarifs demandés sont repris dans l'annexe ci-jointe.

Les locaux repris ci-dessus peuvent être mis à la disposition des écoles situées sur le territoire communal pour autant que les activités accueillies soient conformes avec les objectifs du lieu concerné et, le cas échéant, avec le Règlement d'Ordre Intérieur de celui-ci.

Au niveau du matériel, l'ensemble du matériel décrit ci-dessus peut également être mis à disposition des écoles situées sur le territoire communal, selon les conditions définies par les règlements correspondants.

Question 8 concernant l'action Agenda 21 n°12A « Loisirs actifs pour tous »

Question 8.1: pouvez-vous me fournir un exemplaire de « A quoi tu joues ? » et « Roulez jeunesse » ? Combien d'exemplaires ont été édités et distribués (canaux de diffusion) ?

Vous trouverez ci-joint un exemplaire au format papier de ces deux brochures. Celles-ci sont également téléchargeables sur le site web communal, dans l'onglet « Jeunesse – Accueil Temps libre » de l'onglet « Enfance-Jeunesse » sur la page d'accueil.

La brochure « A quoi tu joues », reprenant les activités de loisirs à destination des 2,5-12 ans, a été imprimée à 5000 exemplaires tandis que la brochure « Roulez Jeunesse » à destination des adolescents a été imprimée à 2000 exemplaires.

La diffusion a été assurée d'une part via les guichets et présentoirs de services communaux tels que le Maison de la Participation, l'antenne scolaire et la Bibliothèque francophone ainsi que via les dispositifs d'accueil en milieu ouvert. Les associations ou clubs sportifs qui le souhaitent ont également reçu un stock de brochures à diffuser auprès de leur public.

Ces deux documents seront réédités en 2014. La brochure « A quoi tu joues ? » sera éditée sous forme d'une carte tirée à 15.000 exemplaires.

Question 8.2: combien de personnes, s'occupant des garderies dans les écoles communales, ont suivi une formation ?

Au niveau des garderies francophones, deux formations ont été organisées durant l'année scolaire 2012-2013. Ces formations ont été dispensées en 3 modules donnés par les organismes Stics-Farce et l'intercommunale Sociale du Brabant Wallon, tous deux reconnus par l'Office de la Naissance et de l'Enfance. Les thèmes abordés étaient « Au plaisir des jeux de société » et « Créons après l'école ». Le contenu des formations est repris en annexe.

Au total, 32 accueillants des garderies francophones ont participé aux formations sur 85 personnes qui en ont déjà suivi en tout.

Il n'y a pas eu plus de modules organisés en raison des disponibilités limitées des accueillants. Le service Accueil Temps Libre souhaite augmenter l'organisation de formations durant l'année à venir.

Du côté néerlandophone, 17 personnes ont été désignées pour assurer les garderies organisées dans les écoles communales maternelles et primaires. Parmi celles-ci, 7 personnes ont suivi une formation ou la suivent actuellement.

Question 8.3: quelles sont les animations proposées (et les partenaires) dans les garderies communales ? Ces animations sont-elles gratuites ? Combien d'enfants y participent ?

Les écoles communales francophones proposent des animations extra-scolaires gratuites aux enfants inscrits en garderie. Durant l'année scolaire 2012-2013, les partenaires ont animé des ateliers divers selon les écoles :

- Cenforgil Sport: multi-sports;
- AP Langages (APLG) : atelier de néerlandais;

- Ecoculture asbl : éveil musical, arts martiaux, bricolage, film vidéo, jeux de marionnettes;
- Les Bambins futés asbl : théâtre, multi-activités, danse, éveil sportif;
- SESAM asbl : multi-activités, danse;
- Centre culturel Escale du Nord: atelier musical, contes et jeux dramatiques, théâtre, bande dessinée;
- Les Petits Débrouillards asbl : ateliers scientifiques;
- Assembl'Agés asbl, en partenariat avec des 4 homes anderlechtois : animations intergénérationnelles en garderie, autour de jeux de société.

D'autres ateliers sont menés par des enseignants de nos écoles (multi-sports, danse, bricolage, improvisation théâtrale).

En tout, 55 ateliers ont été organisés, répartis dans chacune des écoles francophones dont 11 ateliers pour les enfants issus des classes maternelles.

Le nombre d'enfants participant peut varier entre 8 et 25 selon les capacités d'encadrement des partenaires. Les participants peuvent changer en cours d'année à la demande des accueillants en garderie qui souhaitent offrir les animations à différents enfants.

D'autre part, le Service Enseignement francophone poursuit l'organisation d'activités socio-culturelles du mercredi après-midi pour les enfants de l'enseignement fondamental.

Au niveau des écoles néerlandophones, des activités socioculturelles ont été organisées durant 25 mercredis après-midi. Il y avait environ 500 inscrits dont 1/3 d'élèves des classes maternelles et 2/3 des classes primaires. Des animateurs ont été désignés pour la gestion de ces activités.

Le KIK dispose également de deux centres où sont organisées des activités extra-scolaires: le centre KIK Odon situé rue Odon n°27, et le centre KIK Eloy, situé rue Eloy 80 et boulevard de la Révision. Au total, 434 enfants y ont été accueillis, répartis pour 1/4 au Centre KIK Odon et 3/4 au Centre KIK Eloy.

Question 8.4: quel est le taux de participation aux séances de contes organisées à la Maison de la Cohésion sociale ?

Les séances de contes organisées à la Maison de la Cohésion sociale se sont déroulées avec un public de 10 à 18 enfants en moyenne, sur base de réservation préalable.

Pour chaque séance, 5 places étaient réservées pour des enfants de familles dépendants du CPAS tandis que 20 places étaient réservées à une association.

Question 9 concernant l'action Agenda 21 n°16B « Cantines saines et durables »

Question 9.1: quelle est la proportion d'aliments respectueux de l'homme et de l'environnement utilisés dans la préparation des repas des cantines scolaires et des crèches ?

Les proportions d'aliments respectueux de l'homme et de l'environnement ont été définies dans les clauses techniques des cahiers des charges relatifs au marché de préparation et de gestion des repas pour les écoles communales et les restaurants sociaux d'Anderlecht.

Deux marchés publics ont couvert la période 2010 à 2013: un premier marché pour la période 2010-2012 (octobre 2009 à octobre 2012) ainsi qu'un deuxième marché pour l'année 2013 (octobre 2012 à décembre 2013).

Le tableau ci-dessous reprend les exigences minimales définies par le cahier des charges pour chaque catégorie d'aliments.

Catégories d'aliments	2010	2011	2012	2013
Légumes	Légumes frais de saison ou surgelés, en ce compris pour les potages. Conserves tolérées uniquement pour les tomates.			
	Min 5% bio	Min 10% bio	Min 15% bio	Min 15% bio
Pomme de terre	/	Min 5% bio	Min 10% bio	Min 5% bio
Fruits	Fruits en conserve servis exceptionnellement. Pommes et poires au moins une fois par semaine issues de l'agriculture biologique ou intégrée entre le 1er septembre et fin février			Fruits en conserve interdits. Min 50% bio ou intégré
	Bananes à 80% issues du commerce équitable			
Céréales (hors pain) et légumineuses	Produits complets ou partiellement raffinés Minimum 50% issu de l'agriculture biologique et/ou du commerce équitable			
Œufs	/	/	/	Min 50% bio
Huiles et matières grasses	/	/	/	Min 50% bio Huile de palme à éviter et uniquement certifiée (RSPO, Greenpalm,...)
Poisson	Min 50% certifié MSC			
Viandes	/	Min 5% bio	Min 10% bio	Min 5% bio

Les repas servis dans les crèches ne sont pas intégrés dans ce marché.

Question 9.2: les menus annoncés aux parents sont-ils toujours respectés ?

Les menus annoncés sont respectés la majorité du temps.

Les principales variations se situent au niveau des fruits servis pour les desserts: vu que ceux-ci sont issus de l'agriculture biologique ou de l'agriculture intégrée, il arrive que le jour de la réception de ceux-ci par l'adjudicataire, ils soient soit trop mûrs ou pas assez. Ceux-ci sont alors remplacés par un autre dessert.

Question 9.3: combien de fois la Commission de l'alimentation durable d'Anderlecht (CADA) s'est-elle réunie ? Pouvez-vous m'envoyer les rapports des réunions ?

La Commission de l'Alimentation Durable à Anderlecht a été mise en place dans le cadre du suivi du marché couvrant la période d'octobre 2012 à décembre 2013. Celle-ci s'est réunie pour la première fois le jeudi 23 mai 2013.

Vous trouverez ci-joint le rapport de réunion en annexe.

Question 9.4: combien d'écoles / d'enfants ont bénéficié de la distribution gratuite de fruits en tant que collation ?

La distribution gratuite de fruits en tant que collation est organisée dans 6 écoles communales depuis l'année 2010: Scherdemael, Les Étangs, Les Peupliers, Le Tilleul, Clair Soleil et Les Suraux.

Cette distribution est assurée chaque année dans un niveau d'enseignement, celui-ci étant choisi par la direction de l'école. Le nombre d'enfants bénéficiaires varie donc chaque année.

Nous vous souhaitons bonne réception de ce courrier et vous prions d'agréer, Madame la Conseillère communale, l'expression de notre considération distinguée

Par ordonnance :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Marcel VERMEULEN

Eric TOMAS

Liste des annexes jointes ce courrier:

1. Photo illustrant le dispositif de tri mis en place lors de certains événements communaux;
2. Inventaire des interventions techniques réalisées ou programmées entre 2010 et 2013 en vue d'améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux;
3. Cadastre énergétique des principaux bâtiments communaux pour les années 2010, 2011 et 2012;
4. Rapport annuel du Conseil consultatif des seniors pour l'année 2011;
5. Liste des Particip' Cafés organisés entre 2008 et 2013;
6. Tableau récapitulatif des projets candidats et lauréats de l'appel à projet communal « Enveloppes de quartier durable » pour les années 2010, 2011 et 2012;
7. Tableaux récapitulatifs reprenant l'ensemble des lauréats de l'appel à projet communal « Quartiers verts » pour les années 2010, 2011, 2012 et 2013;
8. Planning des activités accueillies au sein des centres récréatifs communaux pour l'année 2013;
9. Liste du matériel de table et de cuisine pouvant être loué auprès du Service des Affaires sociales de la commune d'Anderlecht et tarifs demandés;
10. Brochure « A quoi tu joues? »;
11. Brochure « Roulez Jeunesse! »;
12. Contenu de la formation « Créons après l'école » dispensée auprès du personnel des garderies communales francophones;
13. Contenu de la formation « Au plaisir des jeux de société » dispensée auprès du personnel des garderies communales francophones;
14. Rapport de réunion de la Commission de l'Alimentation Durable à Anderlecht du 23 mai 2013.